

**Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations
de régulation du trafic et réfection d'ouvrages
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau
et échanges périodiques des compteurs d'eau
Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels**

CREDITS-CADRE ANNUELS 2009

Préavis n° 2008/50

Lausanne, le 29 octobre 2008

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadre d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2009 d'un montant total de 39'550'000 francs.

Le premier crédit est de 4'650'000 francs, dont 2'650'000 francs sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit 2'000'000 de francs, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de 2'500'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics

Le troisième crédit s'élève à 8'280'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau.

Enfin, le quatrième crédit, d'un montant de 24'120'000 francs, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia.

2. Préambule

Pour éviter une inflation de préavis, optimiser la coordination technique et financière des projets, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour l'ensemble des services communaux en charge du domaine public et des réseaux. Ainsi, dès 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction des travaux sont intégrés dans le même dossier afin de favoriser une coordination, par projet, conformément à la liste de planification des chantiers annexée à la présente demande de crédits.

De plus, cette méthode devrait limiter les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadre, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions « Espaces publics », « Entretien », « Travaux » et « Ateliers et magasins de la Ville »

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal¹, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;
- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
 - des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public ou induits par des constructions privées, y compris les aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
 - des rénovations d'ouvrages d'art ;
 - des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité « Travaux ».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

¹ BCC 1995, tome II, rapport-préavis n°79, pp. 222 et ss

3.1.2 Division « Mobilité »

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires au financement du marquage routier, de la signalisation et des boucles inductives de détection des véhicules ne soient inclus dans les préavis ad hoc. De ce fait, le service des routes et de la mobilité est dans l'obligation d'utiliser son propre budget d'entretien, ce qui, à terme, entraîne une dégradation des installations en place, faute d'un entretien périodique indispensable. De plus, il est nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

En outre, la centrale du trafic a été remplacée en 2007 en raison de sa vétusté et de la difficulté à trouver des pièces de rechange. Le nouveau modèle permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation, planifiée sur 5 ans, est devisé à dix millions de francs, soit deux millions par année, dès le crédit-cadre 2007. Pour 2009, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008 et d'acquérir une nouvelle centrale-vidéo.

3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d'extension du réseau des collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 eauservice

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites.

Les échanges périodiques des compteurs concernent le remplacement de postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Depuis 2003, **eauservice** collabore avec les installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure. Au vu de cette expérience qui, à ce jour, donne entière satisfaction, **eauservice** souhaite poursuivre cette démarche en 2009 en sous-traitant partiellement ce travail aux entreprises privées pour atteindre l'objectif de révision de quelque 1'200 compteurs pour l'année 2009.

3.4 Services industriels

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

4. Situation des crédits-cadre annuels ouverts au 31 août 2008

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	4'240'000.00	4'544'142.62	Plus aucune dépense ne sera engagée. La situation sera régularisée après le paiement de toutes les factures et le bouclage des adjudications en cours. Le dépassement s'explique par les problèmes rencontrés sur le chantier de Béthusy. Si nécessaire, une demande de crédit complémentaire sera présentée en 2009, après bouclage de tous les chantiers
2007	5'700'000.00	4'543'593.63	La conjoncture économique favorable a permis quelques économies sur les prix de rentrée des soumissions
2008	5'600'000.00	1'820'267.91	Plusieurs chantiers sont en cours et d'autres projets doivent encore être adjugés d'ici la fin de l'année 2008 (SET III, Mont-d'Or, Beauregard)

4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	3'020'000.00	2'971'410.00	Décomptes finaux de plusieurs chantiers non arrêtés (Alpes, Victor-Ruffly, Béthusy + ingénierie m2 – lot 1000)
2007	2'850'000.00	2'644'288.00	Tous les chantiers concernés sont achevés, seuls les décomptes finaux restent à établir (Abeilles, Elysée, Cour-Joliette, Clochette, Beau-Rivage, Alpes)
2008	2'680'000.00	2'070'000.00	Deux chantiers d'extension du séparatif doivent encore être adjugés prochainement (Alpes-CFF et Devin-supérieur), de même que des travaux de remplacement d'installations (stations pompage bateaux)

4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	8'540'000.00	10'148'827.47	Plus aucune dépense ne sera engagée sur ce préavis. Ce dernier verra sa situation régularisée une fois que toutes les factures seront payées et les adjudications bouclées. Les dépassements s'expliquent notamment par les problèmes rencontrés sur les chantiers de Béthusy (~ 800 kfr), des Grandes Portes à Blonay (240 kfr) et de Pierre-Decker (rupture de conduite / 210 kfr)

2007	7'100'000.00	7'549'457.34	Par note du 25.02.2008, la Municipalité a été informé d'un dépassement alors estimé à 944 kfr
2008	6'020'000.00	2'854'261.04	Retard dans la facturation du matériel prélevé au MAGESI, dépenses qui n'apparaissent pas encore dans les comptes. Par ailleurs, plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2008, en coordination avec d'autres services (Isabelle-de-Montolieu, Mont-d'Or, Marterey, Devin-supérieur, Berne). Des chantiers seront encore entrepris sur d'autres communes (Renens, Echandens, Epalinges, Blonay, Le Mont s/Lausanne et Chavannes)

4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2001	4'500'000.00	3'734'102.50	Le décompte final pour un chantier à la route de Lussy à St-Prex est encore attendu avant de boucler ce préavis
2006	10'200'000.00	9'950'529.40	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2008, voire 2009
2007	¹ 9'450'000.00	8'691'680.40	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2008, 2009, voire 2010
2008	10'500'000.00	4'461'202.44	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2008 (Pierre-Fleur, Bois-Gentil, Bérée/Berne, Isabelle-de-Montolieu, Mont-d'Or, Marterey, Devin-supérieur, Berne, Devin, Allinges, Echallens, Beau-Séjour). Des chantiers seront encore entrepris sur d'autres communes (Gland, Aubonne, Ecublens, Pully, Lutry, Le Mont-s/Lausanne, Echandens, Prilly/Jouxens)

¹ y compris transfert de 950'000 francs du chauffage à distance selon communication à la Commission des finances du 17 juillet 2007

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	5'000'000.00	3'378'718.29	Chantier en cours dans la galerie de la rue Centrale
2007	¹ 5'050'000.00	3'900'859.69	Divers chantiers seront terminés dans le courant 2008, 2009, voire 2010
2008	7'000'000.00	3'610'755.10	Plusieurs chantiers doivent encore être financés d'ici la fin de l'année 2008 (Victor-Ruffy, Béthusy, Abeilles, Curtat, Berne, Grande-Roche, Chablais et quartiers sud de la ville)

¹ déduction faite de 950'000 francs transférés au gaz selon communication à la Commission des finances du 17.07.07

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	¹ 9'659'000.00	9'122'367.06	L'économie réside essentiellement dans les frais de personnel internes surévalués lors de l'établissement du préavis

2007	1'900'000.00	1'286'790.11	Certains chantiers, notamment d'éclairage public, seront terminés cette année
2008	3'200'000.00	1'455'886.82	Plusieurs chantiers touchant au réseau sont en cours de réalisation et d'autres tels Beau-Séjour « provisoire », Furet, Partagas et Grandrive doivent être financés d'ici la fin de l'année 2008. Plusieurs projets doivent encore être financés s'agissant de l'éclairage public comme Simplemont, Levant, « Comptoir nord », « Noël évènementiel » et d'autres plus petites interventions.

¹ y compris crédit complémentaire de 1'959'000 francs, préavis n° 2006/38 du 27 juillet 2006

4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2006	¹ 1'599'000.00	1'574'470.37	Le décompte final pour un chantier à l'avenue de Béthusy et Victor-Ruffy est encore attendu avant de boucler ce préavis
2007	1'900'000.00	1'879'702.89	Divers chantiers de raccordement au télé-réseau sont encore en cours de réalisation
2008	2'000'000.00	1'678'469.53	Plusieurs chantiers de raccordement au télé-réseau sont en cours de réalisation. Afin d'assurer le financement du solde des projets planifiés, une demande de crédits complémentaires sera présentée aux Autorités communales par voie de préavis pour un montant de 600'000 francs

¹ y compris crédit complémentaire de 99'000 francs, préavis n° 2007/29 du 31 mai 2007

5. Interventions prévues en 2009

5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics fr. 589'000.00

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation fr. 190'000.00

- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets

Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines fr. 1'461'000.00

- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du service d'assainissement et de **eauservice**, selon liste ci-jointe

Rénovation d'ouvrages	fr. 250'000.00
- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers	
Rénovation d'édicules publics	fr. 80'000.00
- Fournitures pour les unités artisanales des Ateliers et magasins de la Ville	
Fournitures pour l'unité "Travaux"	fr. 80'000.00
Système d'exploitation des transports	<u>fr. 2'000'000.00</u>
- Mise en place de la deuxième partie du nouveau poste central de régulation	
Total	fr. 4'650'000.00
	=====

5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux, soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. Dès lors, de par la planification et la coordination entre les services communaux, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis s'agissant de la réfection, du renouvellement et de la mise en séparatif du réseau.

Il convient en outre de souligner les besoins en matière de réfection de collecteurs d'eaux usées situés dans les cours d'eaux afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel. Ainsi, les principales faiblesses significatives détectées sur ces réseaux particuliers de collecteurs sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur le bilan pollutif du système.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents fr. 1'950'000.00

Réfection du réseau

- Réhabilitation des canalisations dans les cours d'eaux fr. 550'000.00

Total **fr. 2'500'000.00**

=====

Il convient encore de relever que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

Réseau de distribution

- Remplacement de canalisations à Lausanne :	fr. 3'635'000.00	
- Remplacement de canalisations hors Lausanne :	<u>fr. 3'645'000.00</u>	fr. 7'280'000.00

Echange de compteurs

- Fourniture du poste de mesure :	fr. 800'000.00	
- Sous-traitance :	<u>fr. 200'000.00</u>	<u>fr. 1'000'000.00</u>

Total **fr. 8'280'000.00**

=====

5.4 Service du gaz et du chauffage à distance

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

*Réseau de distribution du gaz***Remplacement de conduites**

- A Lausanne :	fr. 1'983'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 1'820'000.00</u>	fr. 3'803'000.00

Pose de nouvelles conduites

- A Lausanne :	fr. 205'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 1'586'000.00</u>	fr. 1'791'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		fr. 420'000.00
--	--	----------------

*Réseau de transport du gaz***Remplacement de conduites**

- A Lausanne :	fr. 580'000.00	
- Hors Lausanne :	<u>fr. 2'406'000.00</u>	fr. 2'986'000.00

*Réseau de distribution du chauffage à distance***Pose de nouvelles conduites**

- A Lausanne :		fr. 6'663'000.00
----------------	--	------------------

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs :		<u>fr. 527'000.00</u>
--	--	-----------------------

Total **fr. 16'190'000.00**

=====

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 442'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 3'401'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2009 pour un montant estimé à 50'000 francs.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

Réseau de distribution de l'électricité

Construction de nouveaux postes de transformation

- Sur les communes desservies : fr. 2'050'000.00

Extension du réseau moyenne et basse tension

- Nouveaux branchements clients :	fr.	328'000.00	
- Autres extensions moyenne et basse tension :	fr.	<u>820'000.00</u>	fr. 1'148'000.00

Compteurs

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs : fr. 532'000.00

Eclairage public

- Extension, remplacement et mise en conformité du réseau fr. 1'600'000.00

Total **fr. 5'330'000.00**

=====

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 125'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 1'160'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2009 pour un montant estimé à 1'100'000 francs.

5.6 Service du multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2009 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

*Réseau du multimédia***Extension du télé-réseau**

- Développement et raccordement :	fr. 1'800'000.00
-----------------------------------	------------------

Extension du réseau télécom

- Développement de la fibre optique :	<u>fr. 800'000.00</u>
---------------------------------------	-----------------------

Total

	fr. 2'600'000.00
--	-------------------------

=====

Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2009 pour un montant estimé à 650'000 francs.

6. Plan des investissements

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 pour un montant global annuel de 12'150'000 francs pour les services de la Direction des travaux (routes et mobilité, assainissement et **eauservice**) et de 23'450'000 francs pour les Services industriels (électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance), soit une enveloppe globale de 35'600'000 francs.

La différence entre les montants annoncés et ceux sollicités dans le présent préavis, à savoir 3'950'000 francs, provient essentiellement du fait que, dès 2009, et à l'instar du Service de l'électricité, celui du gaz et du chauffage à distance comptabilisera ses frais de personnel interne et les intérêts intercalaires sur son crédit d'ouvrages pour un montant avoisinant les 3'850'000 francs, notamment pour permettre un calcul précis des timbres de distribution. Cette somme, connue trop tardivement, n'a pas été prise en compte par les services en charge de la coordination des travaux lors de l'établissement du Plan des investissements.

7. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit :

- Service des routes et de la mobilité (à 4 % pendant 5 ans)	1'044'500
- Service d'assainissement (à 4 % pendant 20 ans)	184'000
- Eauservice (à 4 % pendant 20 ans)	609'200
- Direction des services industriels (à 4,5 % sur des durées différenciées en fonction du type d'immobilisation (conduites, installations techniques, compteurs, etc.))	<u>1'223'000</u>
- Total	3'060'700

=====

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de 5'128'000 francs, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2008/50 de la Municipalité, du 29 octobre 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 39'550'000 francs réparti comme il suit :
 - a) 4'650'000 francs pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
 - b) 2'500'000 francs pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
 - c) 8'280'000 francs pour couvrir, en 2009 les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
 - d) 24'120'000 francs pour couvrir, en 2009, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :

- réseau du Service du gaz et du chauffage à distance	fr. 16'190'000
- réseau du Service de l'électricité	fr. 5'330'000
- réseau du Service du multimédia	fr. 2'600'000
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre